



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 25 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes
âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

Rôle des coopératives dans le développement social

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Établi en application de la résolution [78/175](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les principales politiques publiques et mesures susceptibles d'aider les coopératives à réaliser pleinement leur potentiel pour soutenir les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social. Il met en évidence la nécessité pour les coopératives de concentrer leur attention sur le renforcement de la gouvernance démocratique, l'investissement dans l'éducation de leurs membres et l'élargissement des partenariats visant à accroître la portée de leur action. Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir en novembre 2025, il présente une analyse de la contribution des coopératives à l'élimination de la pauvreté par la création d'emplois décents et la promotion de l'inclusion sociale. On y trouve également un aperçu des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des coopératives (2025) et, enfin, des recommandations que les États Membres souhaiteraient peut-être prendre en considération pour promouvoir le développement durable des coopératives, notamment en réformant les lois sur les coopératives, en intégrant les coopératives dans les plans de développement nationaux, en fournissant un soutien financier pour le renforcement des capacités et en collaborant avec des organismes internationaux pour suivre l'action des coopératives et appuyer leurs activités de formation, le renforcement de leur direction et leur accès au marché.

* [A/80/150](#).

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [78/175](#) sur le rôle des coopératives dans le développement social, l'Assemblée générale considère que toutes les formes de coopératives apportent ou peuvent apporter une importante contribution aux suites données au Sommet mondial pour le développement social. L'Assemblée considère également que les coopératives, sous leurs différentes formes, encouragent les populations locales, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les autochtones, à participer aussi pleinement que possible au développement économique et social, renforçant ainsi ce dernier, et qu'elles contribuent à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

2. L'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale ont été les principaux résultats du Sommet social mondial qui s'est tenu à Copenhague en 1995, ce qui a marqué un tournant dans l'action menée au niveau mondial pour traiter les problèmes de développement social. Ce Sommet a été très important, car c'était la première fois que le développement social a été placé au centre des débats politiques internationaux et que l'accent a été mis sur la nécessité de parvenir à un développement à dimension humaine.

3. Dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social qui ont été adoptés lors du Sommet, le développement équitable, la justice sociale, l'inclusion sociale et les droits humains sont considérés comme des composantes essentielles du développement social, et ces principes ont guidé l'élaboration des objectifs de développement durable. Dans le document final du Sommet, il est souligné que les modèles économiques décentralisés, les entreprises sociales et les structures économiques ouvertes à tous revêtent tous de l'importance dans la suite donnée au Sommet. La Déclaration a jeté les bases des politiques dans lesquelles ont par la suite été intégrées les coopératives, compte tenu de l'important concours que celles-ci apportent à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois décents et à l'inclusion sociale.

4. Alors qu'il ne reste que cinq ans pour réaliser les objectifs de développement durable, seuls 20 % des cibles mesurables ont été atteintes ou devraient l'être dans les délais prescrits¹. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social peut susciter des engagements pour accélérer les progrès au regard des dimensions sociales du développement durable en donnant aux coopératives une place importante dans les stratégies de développement.

II. Lacunes dans l'application de la Déclaration de Copenhague²

5. La Déclaration de Copenhague de 1995 portait l'engagement mondial de promouvoir l'intégration sociale en favorisant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur la promotion et la protection de tous les droits humains, ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous et toutes, en particulier des personnes et des groupes en situation défavorisée ou en situation de vulnérabilité. Selon le Programme d'action, le but de l'intégration sociale est d'instaurer une société pour tous, où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer.

¹ Voir [A/80/81-E/2025/62](#).

² Cette section est largement inspirée du rapport de 2025 du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fait écho à cet engagement en faveur de l'intégration sociale, porte l'engagement de favoriser l'inclusion sociale et de ne laisser personne de côté. Il vise à réaliser tous les objectifs et toutes les cibles pour toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, en s'efforçant d'aider les personnes les plus défavorisées en premier.

7. Trois décennies après la déclaration de Copenhague, les inégalités de revenus, mesurées par le coefficient de Gini, se sont accentuées dans de nombreux pays à revenu élevé et dans certains pays à revenu intermédiaire. Globalement, deux tiers de la population mondiale vivent dans des pays où les inégalités se sont creusées³. La richesse est également de plus en plus concentrée au sommet. Les 1 % les plus riches du monde détiennent plus de richesses que 95 % de l'humanité⁴.

8. Une exclusion profondément enracinée persiste. À l'échelle mondiale, quelque 251 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés. Dans les pays à faible revenu, un jeune sur trois n'a pas accès à l'enseignement formel⁵. Le coût reste un obstacle majeur : dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, les ménages assument près de 40 % des coûts de l'éducation, souvent pour des articles essentiels tels que les fournitures et les uniformes⁶. Alors que la couverture sanitaire universelle s'améliore, les dépenses de santé à la charge des patients plongent chaque année plus d'un milliard de personnes dans la pauvreté ou dans une plus grande pauvreté⁷.

9. En concentrant les richesses et les privilèges, les inégalités freinent la réduction de la pauvreté et marginalisent de larges couches de population. Elles renforcent les barrières pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les autochtones et d'autres groupes. L'intégration sociale est encore plus difficile lorsque des groupes humains sont exclus du progrès, ce qui alimente la méfiance et la division. Les inégalités menacent en fin de compte les valeurs que sont la justice sociale, la dignité humaine et la solidarité, valeurs qui sont consacrées par la Déclaration de Copenhague.

Amenuisement de la cohésion sociale et de la confiance

10. La méfiance généralisée et l'érosion de la cohésion sociale font de plus en plus obstacle à la réalisation des engagements fondamentaux pris dans la Déclaration de Copenhague. La cohésion sociale, ancrée dans la confiance, la solidarité et un souci commun d'équité, s'effrite dans nombre de sociétés. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale déclare avoir peu ou pas du tout confiance envers l'État, les jeunes se montrant particulièrement peu confiants. La confiance entre les personnes est également fragile : moins d'une personne sur trois pense que les autres sont dignes de confiance⁸.

³ Voir Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Social Report 2025: A New Policy Consensus to Accelerate Social Progress* (2025).

⁴ Voir Jackson Gandour, Rebecca Riddell et Nabil Ahmed, « Multilateralism in an era of global oligarchy: how extreme inequality undermines international cooperation », conférence de presse (Oxfam International, 23 septembre 2024).

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2024/25 : Leadership dans l'éducation – diriger pour l'apprentissage* (Paris, 2024).

⁶ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/22 : Les acteurs non étatiques dans l'éducation – Qui décide ? Qui est perdant ?* (Paris, 2021).

⁷ Organisation mondiale de la Santé et Banque mondiale, *Tracking Universal Health Coverage: 2023 Global Monitoring Report* (Genève, 2023).

⁸ *World Social Report 2025*, sur la base de l'Enquête mondiale sur les valeurs, septième période (2017-2022).

11. Les inégalités de revenus croissantes amenuisent la confiance entre les personnes et à l'égard des institutions. Elles attisent le ressentiment, réduisent l'empathie et sapent la coopération⁹. Les inégalités témoignent de l'incapacité de l'État de remplir ses fonctions de redistribution et érodent la confiance du public. En ce qui concerne les personnes aisées, la méfiance peut les amener à se détourner des systèmes publics et à recourir davantage aux services privés et les rend moins enclines à payer des impôts et à participer à l'action collective, ce qui affaiblit encore plus les institutions et accentue la fragmentation sociale.

12. La technologie accélère l'érosion de la cohésion sociale et de la confiance. Les plateformes numériques favorisent certes les contacts, mais elles peuvent également propager la désinformation et les discours de haine. Les contenus sous-tendus par des algorithmes renforcent souvent les chambres d'écho. Le Forum économique mondial estime que la polarisation sociétale, accentuée par la désinformation et l'hostilité croissante, est l'un des dangers les plus pressants à l'échelle mondiale¹⁰.

13. Les coopératives sont des organisations axées sur l'être humain, qui sont détenues conjointement et contrôlées démocratiquement par leurs membres et au profit de leurs membres pour répondre aux aspirations et aux besoins économiques, sociaux et culturels communs de ceux-ci. De par leur double nature d'entreprises économiques et d'associations autonomes, guidées par les valeurs et les principes coopératifs, elles améliorent les conditions socioéconomiques de leurs membres et des collectivités locales à moyen et à long terme. Les entreprises coopératives s'appuient sur la participation de leurs membres, ce qui permet d'instaurer un climat de confiance et un sentiment d'appartenance à la communauté.

III. La voie des coopératives

14. Les coopératives sont un type d'entreprise particulier : elles visent à concilier la viabilité commerciale avec l'impératif de fournir des biens et des services qui répondent aux préoccupations de leurs membres et des collectivités dans lesquelles elles opèrent. Elles partagent certaines des caractéristiques des entreprises classiques, à savoir qu'elles se livrent à des activités économiques de marché sur une base commerciale. Toutefois, leur caractéristique unique est de répondre aux besoins des membres utilisateurs qui les détiennent conjointement et les contrôlent démocratiquement. Les coopératives adoptent donc souvent des pratiques équitables, à savoir qu'elles fournissent des services à prix coûtant aux clients membres, achètent des intrants à un prix équitable auprès des producteurs membres ou créent des emplois et offrent de bonnes conditions de travail aux travailleurs membres, leur priorité étant de dégager des profits¹¹.

15. Les coopératives peuvent également jouer un rôle déterminant dans l'économie en ce qu'elles concourent à la stabilisation des marchés en remédiant à leurs défaillances, nombre d'entre elles étant créées parce que les marchés ne répondent pas aux demandes des membres. Elles peuvent faire contrepoids à la concentration des pouvoirs du marché, en internalisant les coûts sociaux.

16. Les coopératives offrent une solution indéniable, axée sur la communauté, pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. Au niveau mondial, on estime que plus de 760 millions de personnes sont membres de coopératives, dont

⁹ Samuel Bowles et Herbert Gintis, *Schooling in Capitalist America: Educational Reform and the Contradictions of Economic Life* (Chicago, Haymarket Books, 2011).

¹⁰ Forum économique mondial, *The Global Risks Report 2025*, 20^e éd. (Genève, 2025).

¹¹ Voir <https://www.un.org/development/desa/cooperatives/wp-content/uploads/sites/25/2019/04/Bouchard-final.pdf>.

beaucoup sont établies dans des collectivités à faible revenu où les entreprises classiques et les services publics sont absents¹². Toutefois, ces estimations sont généralement basées sur des études ponctuelles menées dans un petit nombre de pays sur un nombre limité de secteurs. Pour vérifier ces chiffres, il est nécessaire de mener une étude de plus grande envergure et de recueillir des données quantitatives comparables au niveau international. L'enquête internationale la plus récente sur les coopératives a été publiée par le Département des affaires économiques et sociales en 2014, et il est maintenant temps de mener une autre enquête afin de faciliter l'adoption de politiques fondées sur des données d'observation pour promouvoir le développement et le renforcement des coopératives¹³.

A. Élimination de la pauvreté

17. À l'échelle locale ou à plus petite échelle, l'offre de possibilités de produire des revenus est l'un des moyens les plus directs et les plus mesurables par lesquels les coopératives contribuent à la réduction de la pauvreté. En mettant en commun les ressources, les coopératives permettent à leurs membres – souvent des petits producteurs ou des travailleurs du secteur non structuré – d'avoir accès aux marchés, de réduire le coût des intrants et de renforcer leur pouvoir de négociation. Cette approche collective permet aux membres de conserver une plus grande part de la valeur qu'ils créent, en répondant directement aux besoins locaux et en réduisant la pauvreté.

18. Au Kenya, les coopératives agricoles ont aidé les petits agriculteurs à avoir accès aux marchés, au crédit et à la formation sur les méthodes agricoles les plus productives, et à améliorer ainsi les rendements et leurs revenus. La Kenya Cooperative Coffee Exporters, par exemple, a permis à plus de 100 000 agriculteurs de réduire le coût de leurs intrants et d'avoir un accès direct aux marchés et d'augmenter ainsi leurs revenus de 30 %¹⁴. En Inde, la coopérative laitière Amul transforme les collectivités rurales et renforce le pouvoir d'action de plus de 3,6 millions de producteurs de lait, dont de nombreuses femmes, en leur garantissant des prix équitables pour leurs produits et en leur donnant accès à des soins vétérinaires, à des aliments pour bovins et à des formations sur des méthodes de production plus efficaces¹⁵.

19. Les coopératives sont particulièrement efficaces pour ce qui est d'aider les groupes qui sont souvent exclus des systèmes économiques traditionnels, tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées. Au Népal, des coopératives d'épargne et de crédit dirigées par des femmes ont permis à des milliers de femmes rurales de créer des entreprises, d'envoyer leurs enfants à l'école et de participer à la gouvernance locale. Au Brésil, le mouvement des travailleurs sans terre a créé des coopératives agricoles qui offrent aux familles sans terre des moyens de subsistance, une éducation et des soins de santé. Au Canada, des coopératives autochtones telles que Arctic Co-operatives Limited soutiennent l'autodétermination économique des populations nordiques isolées, en proposant des services allant de la vente au détail aux télécommunications¹⁶. En mettant l'accent sur l'équité et la participation, les coopératives aident à démolir les barrières structurelles qui perpétuent l'exclusion et les inégalités.

¹² Alliance coopérative internationale, *World Cooperative Monitor 2022*.

¹³ Voir <https://www.un.org/esa/socdev/documents/2014/coopsegm/grace.pdf>.

¹⁴ Voir <https://www.kencaffee.coop/>.

¹⁵ Voir <https://www.amul.com/>.

¹⁶ Voir <https://arctic-coop.com/>.

20. En Inde, la Self-Employed Women's Association a été fondée en 1972 sous la forme d'un syndicat rassemblant les femmes employées dans le vaste secteur informel de l'Inde. En 2024, l'association était devenue un mouvement national comptant plus de 3,2 millions de membres dans 18 États indiens, et ses activités étaient fondées sur les principes coopératifs. Elle a facilité la création de plus de 100 coopératives dirigées par des femmes dans des secteurs tels que la laiterie, l'agriculture, l'artisanat et la finance. En 1992, l'association a créé la Gujarat State Women's Cooperative Federation, la première fédération de coopératives de femmes en Inde, qui compte aujourd'hui 106 coopératives membres et œuvre au service de plus de 300 000 femmes¹⁷.

B. Travail décent

21. Le modèle coopératif est une machine à créer des emplois dont l'efficacité est prouvée, en particulier dans les secteurs où l'emploi structuré est rare ou précaire. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les coopératives fournissent des emplois ou du travail à plus de 280 millions de personnes dans le monde, directement ou indirectement¹⁸.

22. Au cœur du modèle coopératif se trouve l'actionnariat des salariés, qui permet aux travailleurs d'avoir une part directe dans l'entreprise, dans son orientation stratégique et dans la prise de décisions. Les membres, qui sont souvent aussi les employés, participent à la fixation des salaires, à l'instauration des conditions de travail et, de ce fait, à la promotion de la démocratie sur le lieu de travail et de la sécurité de l'emploi. Les travaux de recherche montrent que les coopératives de travailleurs ont tendance à offrir des emplois plus stables et une plus faible dispersion des salaires que les entreprises classiques¹⁹.

23. Les auteurs d'une étude analysant les données des coopératives de travailleurs aux États-Unis d'Amérique ont conclu que le ratio salaire dirigeant/employé médian dans les coopératives était de 1,5:1, ce qui indique une structure salariale très équitable. Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré gagner davantage dans leur emploi coopératif que dans leur emploi précédent et jouir d'une plus grande stabilité et d'une plus grande autonomie professionnelles²⁰. Cette constatation est également confirmée dans des pays aussi divers que le Kenya, le Pérou, les Philippines et la Pologne, où, par rapport aux autres personnes, les membres des coopératives ont un travail plus stable, des salaires plus équitables et un accès à la formation et à l'enseignement, ainsi que des revenus plus élevés au niveau du ménage et un meilleur accès aux services financiers et jouissent d'une plus grande sécurité alimentaire²¹.

24. En Argentine, les coopératives de travailleurs sont apparues en raison de l'effondrement économique du début des années 2000. Des milliers de travailleurs ont pris le contrôle des usines et des entreprises en faillite et les ont transformées en coopératives. Ces entreprises ont non seulement permis de préserver des emplois, mais également d'instaurer une gouvernance démocratique sur le lieu de travail.

¹⁷ Voir <https://www.sewa.org/>.

¹⁸ Voir <https://www.ilo.org/publications/cooperatives-and-world-work>.

¹⁹ Virginie Pérotin, « Worker cooperatives: good, sustainable jobs in the community », in *The Oxford Handbook of Mutual, Co-Operative, and Co-Owned Business*, Jonathan Michie, Joseph R. Blasi et Carlo Borzaga (éd.) (Oxford, Oxford University Press, 2017).

²⁰ Voir <https://democracy.institute.coop/how-economic-democracy-impacts-workers-firms-and-communities>.

²¹ Voir <https://ocdc.coop/initiatives/what-difference-do-cooperatives-make>.

25. En Italie, l'Émilie-Romagne abrite l'une des économies coopératives les plus performantes au monde. Les coopératives de cette région représentent 30 % du produit intérieur brut et emploient des centaines de milliers de personnes dans des secteurs allant de la construction aux soins de santé²².

C. Rétablissement de la cohésion sociale et de la confiance

26. Dans la Déclaration de Copenhague, l'importance de l'intégration sociale, de la confiance et de la solidarité est mise en avant. Les coopératives, de par leur nature même, font prévaloir ces valeurs. La gouvernance démocratique garantit que tous les membres, quelle que soit leur origine, ont voix au chapitre. Les sections ci-après traitent de l'intégration sociale et démontrent que les coopératives travaillant dans les domaines en question offrent des emplois productifs et un travail décent et contribuent à l'atténuation de la pauvreté. Elles montrent également que les trois piliers de la Déclaration de Copenhague – éliminer la pauvreté, offrir un travail décent et assurer l'intégration sociale – sont complémentaires.

1. Les coopératives sociales de type B en Italie : emploi inclusif et développement durable²³

27. En Italie, les coopératives sociales de type B sont une forme d'entreprise sociale reconnue par la loi qui promeut l'emploi inclusif pour les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés. En vertu de la loi 381 de 1991, ces coopératives sont tenues d'employer au moins 30 % de personnes appartenant à des groupes défavorisés, notamment les personnes souffrant de handicaps physiques, intellectuels et sensoriels, ainsi que les anciens prisonniers, les personnes se remettant d'une addiction et les chômeurs de longue durée. Elles offrent un cadre de travail protégé et solidaire, adapté aux besoins des personnes, qui favorise à la fois la participation économique et l'intégration sociale.

28. Les coopératives de type B opèrent dans un large éventail de secteurs industriels et commerciaux, notamment l'agriculture, la restauration, le nettoyage industriel, le recyclage, les services environnementaux et l'industrie manufacturière. Les secteurs sont sélectionnés en fonction de leur accessibilité, de leur potentiel commercial et de leur capacité à produire des revenus durables tout en offrant des emplois intéressants.

29. Le soutien de l'État joue un rôle crucial dans la viabilité des coopératives de type B. En plus d'être reconnues sur le plan juridique, ces coopératives sont exonérées de cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs défavorisés et peuvent entrer en concurrence pour des marchés publics comportant des clauses sociales. Les autorités nationales et régionales mettent également en place des mesures d'incitation fiscale et des programmes de financement pour soutenir le développement et le fonctionnement des coopératives.

30. L'écosystème entrepreneurial italien renforce encore ces coopératives au moyen de consortiums, de fédérations nationales et de l'accès aux fonds de développement régionaux et aux fonds de développement de l'Union européenne.

²² Voir <https://www.ilo.org/publications/cooperatives-and-world-work>.

²³ Cette section a été établie à l'aide de Microsoft Copilot en utilisant les documents sources suivants : « Social cooperatives law in Italy: adjustment of an existing cooperative law to support social enterprise development », disponible à l'adresse suivante : betterentrepreneurship.eu ; « Social enterprises and their eco-systems », disponible à l'adresse suivante : sipotra.it.

2. Le développement dirigé par les jeunes en Afrique : Emerging Leaders Foundation Africa et Leadership, Effectiveness, Accountability and Professionalism Africa²⁴

31. Emerging Leaders Foundation Africa (ELF Africa), dont le siège se trouve au Kenya, est une organisation dirigée par des jeunes qui se consacre à l'autonomisation des jeunes du continent par le renforcement de l'esprit d'initiative, la participation citoyenne et l'émancipation économique. Fondée dans le but de promouvoir un leadership éthique et fondé sur des valeurs, l'organisation mène des activités dans les sept pays d'Afrique suivants : Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe.

32. L'activité d'ELF Africa couvre de multiples domaines concernés par les objectifs de développement durable, notamment l'éducation, la gouvernance, l'égalité des genres, l'énergie propre et le travail décent. En 2024, l'organisation a encadré 624 jeunes et collaboré avec 80 organisations œuvrant au service des jeunes. Son programme phare, la bourse iLEAD, dote les jeunes d'outils leur permettant d'acquérir une conscience citoyenne, de s'épanouir sur le plan professionnel et de transformer la communauté. Sur le plan financier, ELF Africa est soutenu par des partenaires philanthropiques et des donateurs internationaux. Bien que l'organisation ne rende pas publiques des données financières détaillées, ses rapports annuels font état d'un accroissement de sa présence opérationnelle et de la portée de ses programmes.

33. Leadership, Effectiveness, Accountability and Professionalism (LEAP) Africa, basée au Nigéria, est une autre organisation à but non lucratif axée sur les jeunes dont l'activité a bénéficié à plus de 50 000 jeunes et entrepreneurs dans 26 villes nigérianes et au Ghana depuis sa création en 2002. Ses domaines d'activité sont l'éducation, l'entrepreneuriat, l'employabilité, la citoyenneté active, la santé et le bien-être. Grâce à des initiatives telles que le programme des innovateurs sociaux, le fonds pour les jeunes entrepreneurs et le fonds Nigeria Youth Futures, l'organisation soutient les entreprises dirigées par des jeunes et les initiatives citoyennes.

3. Les coopératives des peuples autochtones

34. Au Pérou, Coopain Cabana est une coopérative de plus de 500 petits exploitants agricoles autochtones aymaras et quechuas de la région de Puno. Elle est spécialisée dans la production et l'exportation de quinoa biologique. Elle a permis à ses membres d'avoir accès aux marchés internationaux, d'augmenter leurs revenus et de préserver les pratiques agricoles traditionnelles. Elle promeut également l'équité de genre et la durabilité environnementale. Ses activités bénéficient directement à plus de 500 familles et favorisent le développement communautaire grâce à des pratiques commerciales équitables.

35. Au Mexique, la Cooperativa Tosepan Titataniske²⁵ a été fondée en 1977 en tant que fédération de coopératives dans la Sierra Norte de Puebla. Elle œuvre au service de plus de 35 000 membres des communautés autochtones nahuatl et totonac, et ses activités concernent plusieurs secteurs, notamment la production durable de café et de miel, l'écotourisme, la microfinance, le logement et l'éducation. Elle est considérée comme l'une des coopératives autochtones les plus productives

²⁴ Cette section est tirée du rapport annuel de 2024 de Emerging Leaders Foundation (ELF) Africa, du profil d'ELF Africa établi par Catalyst 2030, des rapports annuels de Leadership, Effectiveness, Accountability and Professionalism (LEAP) Africa, du profil de LEAP Africa établi par le Forum économique mondial et du rapport de la fondation Impact Investors sur LEAP Africa.

²⁵ Voir <https://www.ifad.org/en/web/latest/-/story/mexico-s-indigenous-cooperative-model>.

d'Amérique latine. Elle met fortement l'accent sur la durabilité environnementale et culturelle.

36. Au Guatemala, la coopérative Mujeres Mayas Kaqchikeles, basée à Sololá, est gérée par des femmes autochtones mayas kaqchikel qui pratiquent le tissage et la production textile traditionnels. La coopérative permet aux femmes de s'émanciper économiquement et socialement tout en préservant le patrimoine culturel grâce à la fabrication d'objets artisanaux. Elle fonctionne selon les principes du commerce équitable et a établi des partenariats avec des organisations internationales de commerce équitable pour favoriser l'accès au marché.

37. L'Arctic Co-operatives Limited²⁶ est l'un des réseaux de coopératives autochtones les plus importants et les plus vastes au Canada. Elle œuvre au profit de plus de 32 coopératives locales situées au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, lesquelles en sont les propriétaires. Collectivement, ces coopératives comptent plus de 23 000 membres dans les régions arctiques du Canada, principalement des Inuits, des Métis et des membres des Premières Nations. Les services comprennent la vente au détail, l'hôtellerie, la télévision par câble, la distribution de carburant et la commercialisation de l'artisanat.

4. Les coopératives œuvrant au service des personnes âgées dans la région de l'Asie et du Pacifique

38. Les associations de personnes âgées sont des groupements locaux qu'on trouve dans toute l'Asie et qui visent à améliorer le bien-être et l'inclusion sociale des personnes âgées. Généralement créées et gérées par des personnes âgées, elles sont multifonctionnelles et leurs activités comprennent des visites à domicile et des séances d'éducation en santé visant à améliorer l'accès aux soins de santé et de promouvoir le vieillissement en bonne santé. Elles donnent également accès aux microcrédits et à des réseaux d'entraide afin de réduire l'isolement. Les associations de personnes âgées portent des noms différents selon les pays²⁷. Une étude approfondie des associations de personnes âgées en Asie de l'Est et du Sud-Est a mis en évidence la contribution de celles-ci à la promotion de la santé, de la sécurité économique et de l'harmonie sociale. L'étude montre que, souvent, les associations de personnes âgées qui obtiennent de bons résultats sont fortement soutenues par les collectivités locales, sont dirigées de façon compétente et mènent des activités adaptées aux besoins locaux²⁸.

39. Au Japon, le club Seikatsu (union coopérative des consommateurs) a mis en place des programmes en faveur des personnes âgées dans le cadre de ses services sociaux de proximité. Ces programmes comprennent des services de soins, des visites à domicile et des possibilités d'emploi pour les personnes âgées. L'union s'emploie à mettre en place un système de protection sociale centré sur les personnes, qui permette aux personnes âgées de rester actives, incluses et soutenues au sein de leur communauté²⁹.

²⁶ Voir https://arctic-coop.com/wp-content/uploads/2025/04/Arctic_Co-op-2024_Annual_Report-FIN-WEB.pdf.

²⁷ Association des personnes âgées au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Népal et à Sri Lanka ; groupe d'entraide en Inde ; groupe de surveillance des personnes âgées au Bangladesh ; club des personnes âgées en Thaïlande ; groupe des personnes âgées en République démocratique populaire lao ; groupe d'entraide des personnes âgées au Myanmar ; communauté des personnes âgées en République de Corée ; organisation des personnes âgées aux Philippines ; club d'entraide intergénérationnelle au Viêt Nam.

²⁸ Voir <https://www.helppage.org/>.

²⁹ Voir <https://rightlivelivelihood.org/the-change-makers/find-a-laureate/seikatsu-club-consumers-cooperative/>.

IV. Année internationale des coopératives (2025)

40. En proclamant 2025 Année internationale des coopératives placée sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'Organisation des Nations Unies réaffirme l'importance que revêtent les coopératives pour ce qui est de faire face aux problèmes mondiaux. Comme je l'ai indiqué dans mon message aux coopératives lors du lancement officiel de l'Année internationale à New Delhi, les coopératives démontrent l'importance qu'il y a à s'unir pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux complexes et faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable³⁰. L'Organisation des Nations Unies continuera d'engager les États à prendre en considération le travail essentiel des coopératives dans les budgets nationaux et les plans de développement.

41. Parmi les indications de l'intérêt mondial pour l'Année internationale des coopératives, citons les suivantes : 44 855 visiteurs uniques de plus de 50 pays ont visité le site Web consacré à l'Année³¹ ; 97 manifestations ont été proposées et affichées sur le portail des activités mondiales relatives à l'Année internationale ; 930 entités ont demandé à utiliser le logo de l'Année internationale dans 124 pays, toutes régions confondues ; de nombreux pays ont officiellement désigné des coordonnateurs nationaux pour l'Année internationale des coopératives³².

42. Comme l'indique le thème de l'Année internationale, les coopératives s'emploient à construire un monde meilleur et font preuve d'une détermination à continuer de le faire. Les dirigeants des plus grandes entreprises coopératives et mutualistes du monde ont créé le Cercle de leadership des coopératives et mutuelles, un groupe de collaboration qui engage leurs organisations à trouver des solutions à certains des problèmes mondiaux les plus pressants³³. Le Cercle est en train d'élaborer un plan commun pour arriver au Sommet social mondial avec des engagements et des plans d'action visant à accélérer le développement social et la réalisation des objectifs de développement durable et à promouvoir les coopératives comme solutions viables aux défis mondiaux.

43. Le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives³⁴ mène actuellement des recherches sur l'établissement d'un système de statistiques normalisé et comparable au niveau international en vue de l'évaluation de la contribution des coopératives au développement social et économique national. Il s'agit d'affiner et d'améliorer les statistiques sur les coopératives afin d'éclairer l'élaboration des politiques visant à soutenir le développement des coopératives³⁵.

44. En outre, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives mène un programme de recherche intitulé « Des coopératives pour une transformation durable en Afrique (CoopStar) », qui vise à renforcer le rôle des coopératives dans la transformation socioéconomique de l'Afrique. Le programme a pour objet de donner aux coopératives les moyens de jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de développement durable et la suite donnée au deuxième Sommet social mondial. Le Comité collabore avec des établissements universitaires, d'autres organisations internationales et des réseaux de coopératives afin de rassembler les connaissances,

³⁰ Voir <https://www.youtube.com/watch?v=xpmuPCiqUWU>.

³¹ Voir <https://2025.coop/>.

³² Les chiffres sont pour juin 2025.

³³ Voir <https://2025.coop/>.

³⁴ Les entités suivantes sont membres du Comité : Département des affaires économiques et sociales, Organisation internationale du Travail, Centre du commerce international, Alliance coopérative internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

³⁵ Voir <https://www.ilo.org/resource/news/technical-working-groups-cooperative-and-social-and-solidarity-economy-sse>.

de mettre en commun les meilleures pratiques et de renforcer les capacités dans toute l'Afrique. Il s'emploie également à actualiser sa série de notes d'information sur les objectifs de développement durable en mettant l'accent sur le rôle des coopératives dans le développement durable³⁶.

Célébration de l'Année internationale en Afrique

45. Ces dernières années, l'Afrique a mené des initiatives à l'échelle du continent afin de promouvoir le développement et le renforcement des coopératives. En 2024, avec l'appui technique de l'Alliance coopérative internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Parlement panafricain a adopté une loi type sur les coopératives pour le continent, destinée à guider l'élaboration de nouvelles lois sur les coopératives et la révision des lois en vigueur au niveau national. Cette activité fait suite à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/175 sur le rôle des coopératives dans le développement social, tendant à ce que les États revoient le cadre législatif et réglementaire national en vigueur afin de le rendre favorable à la création et au développement des coopératives, en l'améliorant ou en adoptant de nouvelles lois et de nouveaux règlements, en particulier en ce qui concerne l'accès aux capitaux, l'autonomie, la concurrence et la fiscalité équitable. La loi type guidera la révision des lois sur les coopératives au niveau national et servira de repère aux pays qui cherchent à incorporer les meilleures pratiques dans leurs lois sur les coopératives et elle facilitera l'harmonisation de la législation et de la pratique concernant les coopératives à l'échelle de l'Afrique.

46. En outre, avec l'appui technique de l'OIT, l'Union africaine a élaboré et adopté le plan stratégique décennal sur l'économie sociale et solidaire (2023-2032). Le plan a été officiellement adopté en février 2025. Il vise à renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire en Afrique, y compris les coopératives, en promouvant un modèle économique à dimension humaine, axé sur la justice sociale et le travail décent³⁷. Au début de 2025, la Commission de l'Union africaine est devenue membre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire³⁸, un réseau international de collaboration visant à promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire et à mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques.

47. Le Maroc a officiellement lancé l'Année internationale des coopératives (2025) à Rabat en février, événement qui a rassemblé plus de 200 participants, dont des représentants du Gouvernement, des dirigeants de coopératives et des partenaires de développement. En outre, le Maroc a accueilli le onzième Comité technique de la conférence ministérielle africaine sur les coopératives, dans le cadre des préparatifs de la conférence ministérielle africaine sur les coopératives qui aura lieu en octobre 2025. D'autres pays organisent des événements pour l'année, notamment Maurice, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie. En Ouganda, la Kampala Medical and Allied Workers Cooperative a organisé un colloque sur la santé auquel ont participé des travailleurs médicaux, des représentants des pouvoirs publics et des représentants de coopératives de santé internationales³⁹. Après le colloque, 800 personnes ont reçu des soins gratuits dans un camp médical.

³⁶ Voir <https://www.copac.coop/copac-launches-building-a-better-world-together-sdg-brief-series-update-for-iy-2025/>.

³⁷ Voir https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/43938-CN-ENGLISH-CONCEPT_NOTE-5TH_STC-SDLE.pdf.

³⁸ Voir <https://unsse.org/2025/03/31/untfsse-welcomes-african-union-and-social-enterprise-world-forum/>.

³⁹ Voir <https://ica.coop/en/newsroom/news/social-justice-through-cooperative-healthcare>.

48. En collaboration avec l'Alliance coopérative internationale-Asie et Pacifique et l'Alliance coopérative internationale-Afrique, le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord a organisé en janvier 2025 un dialogue stratégique sur le développement des coopératives pour la transformation des systèmes ruraux et agroalimentaires au Proche-Orient et en Afrique du Nord⁴⁰. L'événement a rassemblé des représentants d'États, des acteurs coopératifs, des partenaires du développement et des chercheurs afin d'examiner le rôle des coopératives dans la promotion d'une transformation rurale durable et inclusive. Le dialogue était axé sur le renforcement de l'environnement favorable aux coopératives et sur l'exploitation de leur potentiel pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance ruraux et la résilience face aux changements climatiques dans la région.

49. S'appuyant sur les résultats de ce dialogue, le Bureau régional de la FAO a lancé une initiative de collecte de récits intitulée « Voices of the Cooperators: A Journey Through the Agrifood Systems of the Near East and North Africa ». Cette initiative vise à amplifier les voix des membres des coopératives de la région, en mettant en évidence leurs vécus, leurs innovations et leurs contributions dans la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients et inclusifs. Elle sera un moyen d'inspirer l'action, de favoriser les partenariats, de mettre en relief et de renforcer le rôle des coopératives dans le développement rural durable.

Célébration de l'Année internationale en Asie et dans le Pacifique

50. Pour la région Asie-Pacifique, l'Année internationale des coopératives offre l'occasion de renforcer le rôle des coopératives, de sensibiliser le public et de créer des alliances multipartites afin d'atteindre les objectifs de développement durable. L'Alliance coopérative internationale-Asie et Pacifique et ses organisations membres dans 29 pays ont lancé des initiatives aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre de l'Année internationale. L'Année internationale a été proclamée comme une occasion extraordinaire de mettre en évidence le pouvoir de transformation des coopératives dans l'édification d'un monde juste, inclusif et durable⁴¹.

51. Cette possibilité à exploiter a été reconnue par le Parlement japonais, la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers ayant adopté une résolution en faveur du mouvement coopératif⁴². La résolution met en avant le rôle des coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la promotion du progrès social et économique. L'État y est invité notamment à considérer les coopératives comme des entités puissantes dans la création de collectivités locales durables.

52. Le lancement régional de l'Année internationale a eu lieu le 20 février 2025, lors d'une manifestation organisée conjointement par l'Alliance coopérative internationale-Asie et Pacifique, le Comité japonais de l'Année internationale des coopératives (2025) et le Bureau de l'OIT pour le Japon. L'événement a rassemblé 700 participants (250 en personne et 450 en ligne), dont des dirigeants et des membres de coopératives, des représentants de gouvernements et des jeunes, pour célébrer et

⁴⁰ Voir <https://www.fao.org/neareast/events/details/strategic-dialogue-on-cooperative-development-for-rural-and-agrifood-systems-transformation-in-the-near-east-and-north-africa-region/en#:~:text=The%20primary%20objective%20of%20this,development%20across%20the%20NEN A%20region.>

⁴¹ Voir https://icaap.coop/wp-content/uploads/2025/02/Message-From-ICA-AP-President_-Dr.-Chandrapal-Singh-Yadav.pdf.

⁴² Voir https://www.shugiin.go.jp/internet/itdb_english.nsf/html/statics/english/ketsugi_e250527.html.

renforcer le rôle des coopératives dans le développement durable⁴³. Certains pays ont présenté leurs plans d'activité pour l'Année internationale, notamment la République islamique d'Iran et la Malaisie. Les préfectures japonaises d'Ibaraki et de Shimane ont également présenté leurs plans d'activité. Des intervenants de la National Federation of University Co-operative Associations et du Comité sur la coopération des jeunes de l'Alliance coopérative internationale-Asie et Pacifique, entre autres, ont examiné la nécessité d'intégrer des jeunes dirigeants dans le mouvement coopératif.

53. En ce qui concerne les activités de communication et de renforcement des capacités, un atelier sur la communication narrative et la valorisation de la marque tenu en Malaisie, a permis de former 19 coordonnateurs des activités de communication de huit pays à la communication numérique afin de faire mieux connaître les coopératives et de renforcer le champ d'action de celles-ci. Lors de cet atelier organisé par Angkasa, le mouvement coopératif national de Malaisie, des professionnels de la communication, de la mercatique, des relations publiques et des relations internationales ont participé à des exercices pratiques, à des discussions interactives et à des sessions dirigées par des experts afin d'améliorer la notoriété des marques de leurs coopératives dans l'espace numérique.

54. Le Népal s'est employé, à l'occasion de sa soixante-huitième Journée nationale des coopératives, célébrée le 2 avril 2025, à appeler l'attention du public sur l'Année internationale. Les Philippines ont lancé l'Année internationale lors d'une manifestation qui s'est tenue en février et qui a rassemblé plus de 5 000 participants⁴⁴. Le mouvement coopératif fidjien a organisé, sous l'égide du Département des coopératives, une manifestation à Suva en mars 2025 pour lancer l'Année internationale des coopératives comme tremplin pour l'intégration régionale. L'Inde a organisé en mars, dans le cadre de l'Année internationale, sa première conférence de recherche sur les coopératives de jeunes, lors de laquelle de jeunes chercheurs et chercheuses ont présenté des exposés sur le rôle clé des coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le projet de loi de 2025 sur l'Université Tribhuvan Sahkari a été adopté par les deux chambres du Parlement indien, ce qui ouvre la voie à la création de la première université coopérative nationale dans le pays.

55. D'autres activités sont prévues dans la région pour marquer l'Année internationale, notamment un forum des coopératives qui se tiendra en Papouasie-Nouvelle-Guinée en août sous la forme d'un séminaire de renforcement des capacités, intitulé « Cooperative Entrepreneurship: Shaping a Sustainable Future », et qui sera organisé par le Bureau des sociétés coopératives du Gouvernement papouan-néoguinéen avec la participation d'organismes régionaux multilatéraux et des membres de l'Alliance coopérative internationale-Asie et Pacifique. La Fédération chinoise des coopératives d'approvisionnement et de commercialisation organisera à Shanghai (Chine) en novembre 2025 une exposition, qui devrait être axée sur la promotion du commerce entre les coopératives, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des coopératives (2025) dans la région.

⁴³ Voir <https://icaap.coop/2025/02/20/press-release-launch-of-the-international-year-of-cooperatives-2025-in-the-asia-pacific-region-and-japan/>.

⁴⁴ Voir <https://cda.gov.ph/updates/cda-and-philippine-cooperative-sector-launch-international-year-of-cooperatives-2025/>.

Célébration de l'Année internationale en Amérique latine et dans les Caraïbes

56. Dans les Amériques et les Caraïbes, le bureau régional de l'Alliance coopérative internationale pour les Amériques a créé le comité régional des parties alliées⁴⁵ pour l'Année internationale des coopératives (2025). Ce comité de haut niveau est une entité stratégique et inclusive composée de huit organisations intergouvernementales et de 19 gouvernements nationaux représentés par leurs instituts de promotion des coopératives, de représentants de coopératives, d'organisations non gouvernementales et de fondations et d'experts en matière de législation et de recherche sur les coopératives. Le comité s'emploie à faire mieux connaître le rôle des coopératives et à mobiliser auprès de ses membres des ressources financières et des ressources en nature afin d'élargir la portée des activités menées dans le cadre de l'Année internationale.

57. Le lancement régional de l'Année internationale des coopératives dans les Amériques a eu lieu le 20 février à Punta del Este (Uruguay). À cette occasion, le programme régional des manifestations officielles organisées par Coopératives des Amériques dans le cadre de l'Année internationale a été lancé⁴⁶. Plusieurs activités sont prévues pour sensibiliser le public au rôle des coopératives, avec un programme de recherche solide sur : a) la question de savoir comment les coopératives peuvent s'adapter à la transformation économique et numérique en cours ; b) le rôle des coopératives dans la promotion de l'inclusion sociale par le renforcement des moyens d'action des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés ; c) des études de cas de coopératives travaillant sur la durabilité environnementale et l'économie circulaire ; d) des recommandations sur ce qui constituera un environnement favorable aux coopératives ; e) l'établissement de cadres statistiques permettant de mettre en évidence l'impact socioéconomique des coopératives.

58. Beaucoup d'activités ont déjà eu lieu, notamment une conférence organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Coopératives des Amériques à Santiago en mai 2025, afin de faire mieux connaître au public la contribution des coopératives au développement durable et de renforcer la collaboration entre les coopératives, les gouvernements de la région et le système des

⁴⁵ Coprésidé par la Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, Paula Narváez Ojeda, et l'économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Máximo Torero Cullen. Le Secrétaire est le Directeur régional de l'Alliance coopérative internationale pour les Amériques, Danilo Salerno. Les entités suivantes sont représentées au sein du comité : Bureau régional de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Bureau régional de l'Organisation internationale du travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture ; Association latino-américaine d'intégration ; délégation de l'Union européenne au Costa Rica, au Panama et en Amérique centrale ; fondation City of Knowledge (Panama) ; Social Economy Europe ; Institut national des coopératives (Uruguay) ; Institut national d'économie sociale (Mexique) ; Panamanian Autonomous Cooperative Institute ; Conseil de surveillance des coopératives (Honduras) ; Ministère de l'agriculture et de l'élevage (Brésil) ; Institut national pour les partenariats et les coopératives (Chili) ; Institut national pour les coopératives (Paraguay) ; Comité du droit coopératif ; International Centre for Co-operative Management, Saint Mary's University (Canada) ; coopérative de presse indépendante La Diaria (Uruguay) ; Coopératives des Amériques.

⁴⁶ Voir <https://aciamericas.coop/en/>.

Nations Unies⁴⁷. Le Comité régional a également organisé des manifestations avec la FAO et l'OIT.

59. Cooperatives des Amériques est en train d'établir un document de recherche sur l'évolution du secteur coopératif entre les Années internationales des coopératives (2012-2025), qui traite des politiques publiques, des réglementations et des cadres juridiques qui instaurent des conditions favorisant le développement du secteur coopératif. Ce travail fait écho aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de 2023 sur le rôle des coopératives dans le développement social, tendant à ce que les gouvernements soutiennent les coopératives en tant qu'entreprises commerciales prospères en utilisant l'approche de l'écosystème entrepreneurial, notamment en menant des recherches plus approfondies sur l'écosystème favorable aux coopératives afin d'établir une base solide pour l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. Le document, qui devrait être publié avant la fin de 2025, enrichira le débat sur le rôle des coopératives au cours de cette Année internationale et au-delà, et aidera à l'adoption de mesures concrètes visant à renforcer les institutions, à élargir les alliances et à mieux aligner les politiques publiques sur l'identité coopérative.

60. Les membres du Comité régional envisagent également de faire de celui-ci une instance permanente pour la tenue d'un dialogue coordonné et l'organisation d'activités axées sur les résultats concernant les coopératives après l'Année internationale.

Célébration de l'Année internationale en Europe

61. En Europe, l'Année internationale des coopératives (2025) a été caractérisée par une combinaison dynamique d'engagement politique de haut niveau et de mobilisation populaire. L'une des manifestations les plus importantes a été la conférence de haut niveau sur l'économie sociale, organisée par la Commission européenne en collaboration avec Cooperatives Europe, la Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé, des coopératives sociales et des entreprises participatives et le Comité économique et social européen. Cet événement phare a rassemblé des représentants de l'Union européenne, des États Membres et des principales parties prenantes afin de placer le modèle coopératif au cœur de la stratégie européenne de renforcement de la compétitivité, de la durabilité et de la résilience, en particulier dans le cadre de la double transition écologique et numérique.

62. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Gouvernement s'est engagé à doubler la taille du secteur des coopératives et des mutuelles du pays, ce qui représente un grand pas en avant pour le Royaume-Uni, où les coopératives représentent un pourcentage plus faible du produit intérieur brut par rapport aux économies européennes comparables, telles que la France et l'Allemagne. Le Gouvernement s'est engagé à collaborer avec le secteur pour remédier aux obstacles auxquels il fait face, tels que l'accès au financement⁴⁸. Cet objectif pragmatique et mesurable est un exemple du type d'engagement que les pays peuvent prendre pour

⁴⁷ Voir <https://aciamericas.coop/wp-content/uploads/2025/04/PROGRAMA-INGLES.pdf>. Parmi les participants figuraient des dirigeants d'unions coopératives représentant des coopératives de tous les secteurs de production, des responsables d'organismes des Nations Unies, des autorités gouvernementales, des parlementaires, des experts internationaux, des universitaires et des représentants d'organisations internationales. La CEPALC et Cooperatives des Amériques disposent d'un cadre de collaboration permanent établi par un protocole d'accord signé en 2020, qui reflète l'engagement de la CEPALC en faveur du développement des coopératives en Amérique latine et dans les Caraïbes.

⁴⁸ Voir <https://www.abcul.coop/news/labour-partys-aim-to-double-the-size-of-the-co-operative-and-mutual-sector/>.

favoriser le développement et l'action des coopératives. Fort de cet engagement, le secteur des coopératives au Royaume-Uni organise plusieurs manifestations dans le cadre de l'Année internationale, notamment en accueillant le congrès de l'Alliance coopérative internationale dans la ville de Rochdale, considérée comme le berceau du mouvement coopératif moderne⁴⁹.

63. Dans le cadre des activités relatives à l'Année internationale des coopératives, le rôle des coopératives a été mis en avant au deuxième forum régional de la jeunesse rurale, organisé par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en collaboration avec Cooperatives Europe. Portant sur le thème de l'action collective pour l'autonomisation des jeunes ruraux, la session a offert un aperçu du rôle des coopératives dans la facilitation de l'inclusion sociale, économique et politique des jeunes ruraux dans les systèmes agroalimentaires.

64. La Türkiye prépare actuellement une série d'activités dans le cadre de l'Année internationale. Une manifestation thématique axée sur la gouvernance, la viabilité financière et la transformation numérique des coopératives a été organisée à l'occasion de la Journée internationale des coopératives. Pour faciliter le développement des coopératives, un manuel sur les coopératives a été élaboré en partenariat avec le Haut Conseil consultatif de l'Association turque de l'industrie et du commerce.

V. Conclusions et recommandations

65. Le présent rapport met en lumière le rôle transformateur que les coopératives peuvent jouer pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable et à donner suite au Sommet social mondial. Alors que les inégalités augmentent, que la fragmentation sociale s'accroît et que la confiance dans les institutions s'effrite à l'échelle mondiale, les coopératives sont apparues comme une solution vitale, à dimension humaine, pour rétablir la cohésion sociale et promouvoir un développement inclusif.

66. Aujourd'hui, les 1 % les plus riches détiennent plus de 95 % des richesses mondiales. Dans de nombreux pays, l'accès à l'enseignement et aux soins de santé est encore un privilège et non un droit. Ces disparités touchent de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées et renforcent ainsi les cycles d'exclusion. Il est donc impératif que les coopératives continuent à renforcer leurs pratiques de gouvernance démocratique, car c'est le meilleur moyen de garantir une participation inclusive à la prise de décisions, en particulier pour les groupes sous-représentés.

67. Dans un monde de plus en plus marqué par la polarisation et l'échec institutionnel, les coopératives représentent un atout stratégique. Ils restaurent la confiance à partir de la base, grâce à la propriété partagée, à la gouvernance transparente et à la responsabilité envers la collectivité. Contrairement aux interventions imposées par les dirigeants, les coopératives sont ancrées dans les contextes locaux et dirigées par les personnes au service desquelles elles œuvrent. Cela les rend uniques en ce qu'elles peuvent s'adapter et répondre rapidement aux besoins de la collectivité. Les coopératives sont donc encouragées à continuer d'investir dans l'éducation et le développement des compétences de leurs membres en offrant une formation continue sur les questions financières, les outils numériques et les principes coopératifs, en partenariat avec les établissements d'enseignement.

⁴⁹ Voir <https://www.uk.coop/IYC>.

68. Les coopératives remédient également à l'aliénation et à la dépossession du pouvoir d'agir qui attisent l'agitation sociale. En donnant aux personnes un rôle à jouer dans leur avenir économique et social, les coopératives leur redonnent un sentiment d'autonomie et d'appartenance. Modèle de gouvernance inclusive, elles offrent également un modèle de renouveau démocratique à une époque où la confiance des citoyens est en déclin. Les entreprises et organisations coopératives sont donc encouragées à continuer à sensibiliser et à établir des partenariats et des réseaux en collaborant avec d'autres coopératives, les organisations non gouvernementales et les institutions publiques afin d'accroître la portée de leur action.

69. La proclamation par l'Organisation des Nations Unies de 2025 comme Année internationale des coopératives a galvanisé l'action mondiale visant à mieux faire connaître les coopératives et à mener davantage de travaux de recherche sur les politiques et les mesures susceptibles de stimuler leur développement. Les coopératives aux niveaux national, régional et international se préparent à assumer leur rôle.

70. Les organisations internationales, notamment le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives, soutiennent les statistiques, les travaux de recherche et le renforcement des capacités dans le domaine des coopératives. Le Cercle de leadership des coopératives et mutuelles prépare des engagements concrets pour le Sommet social mondial afin de renforcer le rôle du secteur dans le traitement des problèmes mondiaux.

71. Pour maintenir cette dynamique, les États pourraient éventuellement adopter les recommandations suivantes :

a) **Revoir et réformer les lois sur les coopératives, en garantissant aux coopératives l'autonomie, une fiscalité équitable et l'accès au capital ;**

b) **Intégrer les coopératives dans les plans de développement nationaux, en les considérant comme des acteurs clés dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la suite donnée au Sommet social mondial ;**

c) **Fournir un soutien budgétaire ciblé pour renforcer les capacités des coopératives et inclure les coopératives dans les stratégies sectorielles (concernant par exemple l'agriculture, la santé, l'enseignement et l'emploi), en particulier les coopératives dirigées par des populations marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées ;**

d) **Collaborer avec des organismes internationaux, notamment le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives et d'autres organisations spécialisées qui soutiennent les coopératives, afin de dresser un état de l'écosystème coopératif et de mettre au point des indicateurs solides permettant de suivre leur impact social, économique et environnemental ;**

e) **Soutenir les activités de formation, le renforcement de la direction, l'innovation numérique et l'accès au marché pour les coopératives afin d'améliorer l'impact économique et social de celles-ci en vue de réduire la pauvreté, de créer des emplois décents et de promouvoir la justice sociale et l'inclusion dans la société.**